

in their own countries, and lastly, by trying to shift the responsibility on to international organizations.

The present indefinite truce was also responsible for another misery : the detention of 11,000 Jewish refugees in Cyprus although their entry into Israel was perfectly lawful under the terms of the Security Council resolution (S/723), even as unduly strictly interpreted by the Mediator.

Mr. Shertok renewed the offer made by the Government of Israel on 6 August for peace negotiations, stating that his Government was ever ready to negotiate, just as it was ready to withstand the burden of continued warfare if it was forced upon it. In his opinion the United Nations had a primary responsibility to call upon the aggressors to end the war and negotiate peace. The conciliation commission proposed by the Mediator should be a good offices commission to bring about peace negotiations, but should not be empowered to supervise the discharge by the Governments concerned of what were essentially their administrative functions. But prior to the appointment of the conciliation commission, the United Nations should admit Israel to membership for substantially, Israel represented the fulfilment of the Assembly's will and its admission was envisaged in the 29 November 1947 resolution. Furthermore, the five States waging war against Israel were all Members of the United Nations and could cast votes on issues vitally affecting Israel's future, while Israel had no vote. Israel was happy that the admission of its representatives as representatives of the State of Israel had met with no opposition, for it considered that equality of status was due to it. He appealed to the members of the Security Council and the General Assembly to approve Israel's application when it was submitted.

The meeting rose at 6.10 p.m.

TWO HUNDRED AND FIRST MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Tuesday, 16 November 1948, at 10.30 a.m.

Chairman : Mr. P.-H. SPAAK (Belgium)

70. Continuation of the consideration on the progress report of the United Nations Mediator on Palestine (A/648)

Mr. AHMAD SHUKARRIU (Arab Higher Committee) stated that the drama of Palestine, a legacy from the First World War, had just been

gation de cet état de choses, car ils maintiennent leurs armées aux frontières d'Israël, ils refusent d'entamer des pourparlers avec cet Etat, ils ne font rien pour établir les réfugiés dans leurs propres pays, et en fin de compte ils tentent de se décharger de ce fardeau en en transférant la responsabilité à des organisations internationales.

La trêve actuelle, si incertaine, est la cause d'autres souffrances encore : en effet, 11.000 réfugiés juifs sont détenus dans l'île de Chypre, quoique leur entrée en Israël soit chose parfaitement légale aux termes de la résolution du Conseil de sécurité (S/723), même si l'on s'en tient à l'interprétation beaucoup trop stricte qu'en a donnée le Médiateur.

M. Shertok renouvelle l'offre que le Gouvernement d'Israël a faite le 6 août, en vue de négocier un traité de paix, et il déclare que son Gouvernement est toujours prêt aux négociations, tout comme il est prêt à supporter le fardeau d'une plus longue guerre, si on l'y force. Il estime qu'il appartient en premier lieu à l'Organisation des Nations Unies d'inviter les agresseurs à mettre fin à la guerre en entamant des négociations en vue de conclure la paix. La Commission de conciliation proposée par le Médiateur devrait être une commission des bons offices qui se verrait confier la tâche de faciliter les négociations de paix, mais on ne doit pas la charger de contrôler les Gouvernements intéressés dans l'exercice des fonctions administratives qui leur appartiennent. Toutefois, avant que la Commission de conciliation soit créée, Israël devrait être admis dans l'Organisation des Nations Unies : en effet, cet Etat a été fondé conformément à la volonté de l'Assemblée, et son admission avait été prévue dans la résolution adoptée le 29 novembre 1947. En outre, les cinq Etats qui font la guerre à Israël sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et peuvent par conséquent voter sur des questions qui affectent d'une façon décisive l'avenir d'Israël, alors qu'Israël n'est pas en mesure de voter. Le Gouvernement d'Israël est heureux de constater que l'admission de ses représentants, en tant que représentants de l'Etat d'Israël, ne s'est heurtée à aucune opposition. Il estime, toutefois, qu'il est en droit de demander un statut égal à celui des autres Etats Membres de l'Organisation. M. Shertok en appelle donc aux membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour qu'ils appuient la demande d'admission d'Israël lorsque celle-ci sera présentée.

La séance est levée à 18 h. 10.

DEUX-CENT-UNIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le mardi 16 novembre 1948, à 10 h. 30.
Président : M. P.-H. SPAAK (Belgique).

70. Suite de la discussion sur le Rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

M. AHMAD SHUKARRIU (Délégué du Haut-Comité Arabe) rappelle que le drame palestinien, legs de la première Guerre mondiale, vient d'être

heightened by the premeditated murder of the Mediator by those same Zionist terrorists who, in the words of Count Bernadotte, had taken advantage of the two truces to build up their organization.

As the Arabs had predicted ever since the Balfour Declaration, the creation of a Jewish home in Palestine could only result in unrest and in the expulsion of the Arabs from their country. Today, when 800,000 Arabs were homeless and suffering the miseries of cold and hunger, the real problem, which Zionist propaganda had done everything to distort, stood forth in all its horror. It was true that, once again, the Zionists were trying to put the responsibility on the Arabs themselves, as if those 800,000 habitants had voluntarily chosen to abandon their homes !

At the time of the Balfour Declaration, the Arabs had been assured that their rights would be protected by international guarantees, but those guarantees had been violated and the Arabs' fears had proved to be well founded. Today the Arabs would go forth to battle in the name of logic, justice and reason against the report of the Mediator (A/648), a martyr to the peace which he had not been able to bring back to Palestine.

The three great principles underlying the Mediator's report were the keeping of the peace, the *de facto* situation and the solution by means of partition.

As regards the preservation of peace, none were more devoted to that cause than the legitimate owners of the land of Palestine, but there was only one foundation for peace : respect for the freedom of the Arabs in Palestine and for the integrity of their country, without which there could be no possible peace or security for the Palestinians.

The Mediator's suggestions were based on resolution 181 (II) of 29 November 1947 which had set the country ablaze. It was thus obvious that suggestions for a settlement based on the policy of partition could not quench the fire kindled by that very policy. The Arabs had always fought against partition and were still fighting against it today, convinced that once the ideas of partition and of a Jewish State were put aside, there would be good chances not of a truce but of real peace. Had not the Mediator declared in his report that what Palestine needed was peace and the revival of friendly relations among its inhabitants ? But how could peace be demanded of a nation now living under the tragic memory of its sufferings and of the injustice inflicted on it by those who had wished to rob it of a fertile country which constituted its outlet to the Mediterranean ? How could a Jewish State be set up where, according to the plans of the Mediator, it was lost in the midst of Arab populations and surrounded by a semi-circle of hostile cannons ? There might be ups and downs, but that semi-circle would continue to exist. The Mediator had expressed the hope that the Arabs would submit to a solution proposed by the United Nations, but peace could not be imposed by injunctions or by force if the causes of war continued. Furthermore, the Arabs were not the only ones who saw a threat to peace in the constitution of a Jewish State.

marqué par le meurtre prémedité du Médiateur par ces mêmes terroristes sionistes qui, selon les termes employés par le comte Bernadotte, avaient profité des deux trêves pour s'organiser plus solidement.

Comme les Arabes l'avaient toujours prédit depuis la Déclaration Balfour, la création d'un foyer juif en Palestine ne pouvait aboutir qu'à troubler la paix et à chasser les Arabes de leur pays. Aujourd'hui que 800.000 d'entre eux sont sans abri et souffrent tous les tourments du froid et de la faim, apparaît dans toute son horreur le problème véritable dont la propagande sioniste s'était efforcée de fausser les données. Il est vrai que les Sionistes essaient encore d'attribuer la responsabilité du drame aux Arabes eux-mêmes, comme si ces 800.000 habitants avaient de leur propre gré décidé d'abandonner leurs foyers.

Alors que, à l'époque de la Déclaration Balfour, les Arabes avaient reçu l'assurance que leurs droits seraient l'objet de garanties internationales, ces garanties ont été violées et les craintes des Arabes se sont avérées bien fondées. Ceux-ci vont donc aujourd'hui combattre en ayant recours à la logique, à la justice, à la raison, le rapport du Médiateur (A/648), martyr de cette paix qu'il n'a pu rendre à la Palestine.

Les trois grands principes sur lesquels repose le rapport du Médiateur sont le maintien de la paix, la situation de fait, et la solution du partage.

En ce qui concerne le maintien de la paix, nul plus que les légitimes possesseurs de la terre palestinienne ne lui est acquis, mais cette paix ne peut reposer que sur une seule base : le respect de la liberté des Arabes de Palestine et de l'intégrité de leur pays, sans lesquels il n'y a point de paix ni de sécurité possible pour les Palestiniens.

Les suggestions du Médiateur reposent sur cette résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 qui a mis tout le pays à feu et à sang. Il est donc clair que des suggestions pour un règlement fondé sur cette politique de partage ne saurait éteindre un feu allumé par cette politique même. Les Arabes ont toujours combattu le partage et ils le combattent encore aujourd'hui, persuadés qu'une fois écartées cette idée et celle d'un État juif, de larges possibilités s'ouvrent pour l'établissement non d'une trêve, mais d'une paix véritable. Le Médiateur n'a-t-il pas déclaré, dans son rapport, que ce dont la Palestine avait besoin, c'était de paix et du rétablissement de relations harmonieuses entre ses habitants ? Mais comment peut-on exiger la paix d'une nation qui a présenté à l'esprit le tragique souvenir de ses souffrances et de l'injustice qu'on lui a faite en voulant la dépouiller d'un pays fertile et qui constitue son accès à la Méditerranée ? Comment donc établir un État juif qui, selon les plans du Médiateur, se trouve noyé au milieu de populations arabes et entouré d'un demi-cercle de canons braqués sur lui. Il y aura sans doute des flux et des reflux, mais le demi-cercle continuera d'exister. Le Médiateur a exprimé l'espérance que les Arabes se soumettraient à une solution émanant de l'Organisation des Nations Unies. Mais la paix ne peut être imposée par des injonctions ou par la force si les causes de la guerre subsistent. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les Arabes qui voient une menace pour la paix dans l'établissement d'un Etat juif.

There were not a few Jewish declarations opposed to the creation of a Jewish State. In September 1938, a memorandum had been sent to the Woodhead Commission by a group of Jewish leaders : it stated that the creation of two sovereign States was considered to be impracticable and that it might lead to war and assassinations. Events had proved that prediction right, and if that course were adhered to, the future would only confirm more and more clearly the truth of that statement. Moreover, the report of the United Nations Special Committee on Palestine (A/364, page 100 ff.) stated that the American Council for Judaism considered that the establishment of a Jewish State was contrary to the requirements of peace, security, and democracy and contrary to the interests of the Jews of Palestine and the surrounding territories.

If the real aim was to secure peace, the Mediator's idea that a proposal supported by the authority of the General Assembly would meet with resistance from neither side must be abandoned. The Arabs knew best what the interests of peace in their country demanded, and rather than sacrifice their freedom they would employ every means of resistance and all the resources at their disposal or that they could obtain from anywhere else in the world.

Moreover, it sufficed to read the Mediator's report to realize to what extent the Arabs, not only of Palestine but of the other Arab States, rejected the partition plan. According to the Mediator, the intensity of the Arab feelings explained, if it did not justify, the resort to armed force in Palestine, and was in itself a condemnation of the report. Moreover, the report stressed the precarious situation of a Jewish State in the middle of an Arab world and the fact that the security of such a State would remain an extremely serious problem in the future. Thus, on the one hand, the Mediator considered, on page 14 of his Report, that there would be nothing really stable in Palestine so long as the prospect of early resumption of hostilities remained ; on the other hand, he recognized that from the point of view of security the situation of the Jewish State would continue to be most precarious.

In the circumstances, what would be the sense of peace negotiations, in spite of Jewish proposals in that connexion ? It would be just as good to negotiate for peace in order to keep the fruits of aggression, as Hitler had done. The Arabs would doubtless joyfully welcome peace when Zionism had surrendered unconditionally and the Arabs could live in accordance with democratic principles. But no peace was possible with a Jewish State.

The Arab attitude should surprise no one : what State would allow its territory to be invaded on the vague pretext of historic rights ? It was the Jews who should be asked to respect the right of the Arabs to live in accordance with the democratic aspirations of the inhabitants of Palestine. For their part, the Arabs believed firmly in those principles, but they could not submit to the wishes of the majority of the Members of the United Nations if it meant that the rights of the majority in Palestine itself were

Il ne manque pas de déclarations juives hostiles à la création d'un Etat juif. En septembre 1938, un mémorandum était adressé à la Commission Woodhead par un groupe de notables juifs ; la création de deux États souverains était jugée impraticable et génératrice de guerre et de meurtres. L'événement n'a pas démenti cette prédiction et, si l'on s'obstinait dans cette voie, l'avenir ne pourrait que la confirmer de façon toujours plus éclatante. On peut lire, d'autre part, dans le Rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine (A/364, p. 100 et suivantes) que l'*American Council for Judaism* considère l'établissement d'un Etat juif comme contraire à la paix et à la sécurité, à la démocratie et à l'intérêt des Juifs de Palestine et des régions avoisinantes.

Si c'est la paix que l'on a véritablement en vue, il faut renoncer à cette idée du Médiateur qu'une proposition appuyée par l'autorité de l'Assemblée générale ne rencontrerait de résistance ni d'un côté ni de l'autre. Les Arabes sont les meilleurs juges de ce qu'exigent les intérêts de la paix dans leur pays, et plutôt que de sacrifier leur liberté, ils recourraient à tous les moyens de résistance, avec toutes les ressources à leur disposition ou toutes autres qu'ils pourraient obtenir de quelque endroit du monde que ce soit.

Il n'est d'ailleurs que de lire le rapport du Médiateur pour voir combien les Arabes, non seulement ceux de Palestine, mais ceux des États Arabes, rejettent la solution du partage : l'intensité des sentiments arabes, qui, selon le Médiateur, explique, s'il ne justifie pas, le recours à la force en Palestine, constitue une condamnation du rapport lui-même, dans lequel d'ailleurs sont soulignés la situation précaire d'un État juif au milieu du monde arabe, et le fait que la sécurité d'un tel État restera un problème des plus graves dans l'avenir. Ainsi, d'un côté, le Médiateur estime, à la page 14 de son rapport, qu'il n'y aura pas de paix stable aussi longtemps que subsistera la perspective d'une réouverture des hostilités, mais, d'un autre côté, il reconnaît que la sécurité de l'État juif continuera à rester des plus précaires.

Dans de telles circonstances, quel sens peuvent avoir des négociations de paix, en dépit des propositions des Juifs à cet égard ? Autant vaudrait négocier la paix pour conserver les résultats de l'agression, à la façon d'Hitler. Sans doute, les Arabes accueilleront-ils avec joie la paix lorsque le sionisme se sera rendu sans conditions et que les Arabes pourront vivre conformément aux principes de la démocratie. Mais avec un État juif, il n'est pas de paix possible.

Cette attitude des Arabes n'a rien qui doive surprendre : quel État accepterait que son territoire fût envahi sous un vague prétexte de droits historiques ? C'est aux Juifs qu'il faut demander de respecter le droit des Arabes de vivre selon la volonté démocratique des habitants de la Palestine. Les Arabes, pour leur part, sont acquis à ces principes, mais ils ne sauraient se soumettre au désir d'une majorité au sein de l'Organisation des Nations Unies si les droits de la majorité sont violés en Palestine même. Le seul recours qui

violated. All that was left for the Arab nation was to repulse armed force by armed force.

Palestine was the heart of the Arab world ; that could not be discussed or voted upon. The report of the Anglo-American Commission of Inquiry in 1946 stressed the importance of Palestine as a centre of communication between Damascus and Cairo, between Iraq and Transjordan and the Mediterranean. It was a country dear to the hearts of the Arab people. The Mediator had not seen the full force of Arab nationalism, although Lord Samuel himself, first British High Commissioner in Palestine, himself a Zionist, had declared in 1937 that it would not be easy to break the Arab national movement by means of coercion. Arab resistance was not to be overcome by sanctions.

As regards the *de facto* situation, which was the second basis for the Mediator's suggestions, it was a deceptive situation due to the peculiar mechanism for the transfer of powers in Palestine when the Mandate came to an end — a fact which had not been sufficiently taken into account. In a communication to the Secretary-General of the Arab League dated 5 July 1948, the Mediator had emphasized the *de facto* existence of a zone under Jewish control. It was precisely in order to do away with that *de facto* situation, also mentioned in the Mediator's report to the Security Council of 12 July 1948 (S/883), that the Arabs were fighting today. The Mediator's proposals were based on partition and on the *de facto* situation, in spite of Count Bernadotte's statement of 3 July 1948 to the Secretary General of the Arab League that his suggestions were in no way based upon the *status quo* in Palestine, whether *de facto* or *de jure*.

Referring to General Assembly resolution 181 (II) in his report, the Mediator declared that he did not consider himself bound by it, but when it came to making suggestions, he appeared to be bound by the drafts relating to the partition plan and to the establishment of a Jewish State. How could one expect to win over the Arabs in Palestine whilst asking them to give up their legitimate claims to their own country ? If the Arabs had been expected to submit to a situation *de facto*, there was no need for mediation.

The so-called Jewish State had survived thanks to the truce, which had been accepted by the Arabs in a spirit of peace. But the war aims of the Arabs were the elimination of the Jewish State ; if the Arabs were asked to accept the situation which was at the root of the war there was no sense in mediation ; if the Arabs were asked to subscribe to the very causes of the war, the truce would certainly not be acceptable to them.

The Mediator had acknowledged that the Jews had already had the advantage of two truces ; were they to have the benefit of an indefinite truce which, by sanctioning Jewish aggression and recognizing the *de facto* situation, would be nothing but a new revised and modernized edition of the Balfour Declaration ?

The Mediator had said that it was difficult to undo what history had done. Count Bernadotte, however, had acted as intermediary between the

reste ouvert à la nation arabe est de repousser les armes par les armes.

La Palestine est le cœur du monde arabe ; cela n'est pas matière à débat et ne saurait être l'objet d'un vote. Le rapport de la Commission d'enquête anglo-américaine de 1946 soulignait l'importance de la Palestine, comme centre de communications, de Damas au Caire, d'Irak et de Transjordanie à la Méditerranée. C'est là un pays qui tient à cœur au peuple arabe. Et pourtant, le Médiateur n'a pas vu toute la force du nationalisme arabe, bien que lord Samuel lui-même, premier haut-commissaire britannique en Palestine, tout sioniste qu'il fût, eût déclaré en 1937 qu'il ne serait pas facile de venir à bout du mouvement national arabe en recourant à des mesures de coercition. De ce fait, ce ne sont pas des sanctions qui pourraient briser la résistance arabe.

En ce qui concerne la situation de fait, second élément de base des suggestions du Médiateur, c'est là une situation trompeuse due au mécanisme particulier de la transmission des pouvoirs en Palestine, à la fin du Mandat, et dont il n'a pas tenu suffisamment compte. Le Médiateur, dans une communication du 5 juillet 1948 au Secrétaire de la Ligue arabe, soulignait l'existence de fait d'une zone sous contrôle juif. Mais c'est précisément pour éliminer cette situation de fait — mentionnée également dans le rapport du Médiateur au Conseil de sécurité du 12 juillet 1948 (S/888) — que les Arabes luttent aujourd'hui. Les propositions du Médiateur sont fondées sur le partage et sur la situation de fait, en dépit de la déclaration du 3 juillet 1948 du comte Bernadotte au Secrétaire général de la Ligue arabe, selon laquelle les suggestions du Médiateur n'étaient en aucune façon basées sur le *status quo* en Palestine, qu'il s'agisse de la situation *de facto* ou *de jure*.

Se référant dans son rapport à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, le Médiateur affirme qu'il ne se considère pas comme tenu par cette résolution mais, lorsqu'il en vient à formuler des suggestions, il apparaît comme lié par les textes relatifs au plan de partage et à l'établissement d'un État juif. Comment espérer persuader les Arabes de Palestine lorsqu'on leur demande de renoncer à leurs revendications légitimes sur leur propre patrie ? Si l'on espérait que les Arabes s'inclinaient devant un état de fait, point n'était besoin de médiation.

Le présumé État juif a survécu grâce à la trêve, acceptée par les Arabes dans un esprit de paix. Mais les buts de guerre des Arabes sont précisément l'élimination de cet État juif ; la médiation ne peut avoir de sens si l'on demande aux Arabes de reconnaître la situation qui est à l'origine de la guerre ; la trêve ne serait pas acceptable si les Arabes devaient entériner les causes mêmes de la guerre.

Les Juifs, le Médiateur l'a reconnu, ont déjà bénéficié des deux trêves : doit-on encore les faire profiter d'une trêve indéfinie qui, si elle consacrait l'agression juive et reconnaissait l'état de fait, ne serait qu'une réédition, revue et modernisée, de la Déclaration Balfour ?

Le Médiateur a déclaré qu'il était difficile de défaire ce que l'histoire a accompli. Mais le comte Bernadotte, qui a servi d'intermédiaire entre les

Allies and the Nazis and knew better than anyone that mediation was not always meant to entail the recognition of a *de facto* situation ; if that principle had been observed, the United Kingdom, the United States and the USSR would have had to recognize the Nazi conquest of Europe, and Paris, home of the rights of man, would have had to renounce its liberation.

What was that State of Israel the existence of which the Arabs were being asked to recognize ? It had been proclaimed by the Jews at midnight on 14 May 1948 and on the morning of 15 May, while the Jewish forces occupied key positions in the territories allotted to the Jews by resolution 181 (II), the mandatory Power had delivered certain regions of Palestine to the Zionists. As the Arabs endeavoured to oppose that policy of duplicity and to defend their country, the mandatory Power invoked its responsibility for the maintenance of law and order until the mandate had been terminated. In reality, the policy of the Palestine Administration was directed to the sole object of allowing the establishment of a Jewish national home.

On the Arab side, the picture was different. The towns and villages had no means of defence, as capital punishment was meted out to those having arms. As to the Arab troops abroad, they were prevented from helping their brothers so long as the Mandate was in force, which meant until the Mandatory Power put the partition plan into effect by requesting Jewish troops to fill the vacuum created by its withdrawal. That was its conception of neutrality.

In the circumstances, foreign invaders had been left free to proclaim a provisional Government ; in accordance with such principles, a separatist minority in any State could set up its own government while the Security Council ordered the legitimate forces not to use their arms. To sanction the *de facto* situation in Palestine would be tantamount to subscribing to aggression ; the principles of the Charter would give way to the *fait accompli*.

The third principle invoked by the Mediator was the alleged justice of the idea of partition. That was the crux of the whole matter ; it was the root of the war ; it was the difficulty to which mediation was supposed to bring a solution.

Genuine mediation should have held itself aloof from the partition decision. The Mediator, however, had asked the Arabs to subscribe to that plan, in other words, entirely to abandon their national rights and aspirations. What were the aspirations, the fears and the motives of both parties concerned which, in a letter dated 27 June 1948 to the Secretary-General of the Arab League, the Mediator declared he had considered ? Mediation really could not rest on the principle of a partition which satisfied the claims of the Zionists and took no account of the rights of the Arabs.

The partition idea had a history, illustrated by the British Commission's partition plan of 1937, the plan of the Special Committee on Palestine in 1947, the Mediator's partition plan of 27 June 1948 and the plan included in the report now before

Alliés et les nazis, savait mieux que personne qu'une médiation n'est pas toujours destinée à entraîner la reconnaissance d'un état de fait ; car, si l'on avait suivi ce principe, il aurait fallu que le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS reconnaissent la conquête de l'Europe par les nazis ; il aurait fallu que Paris, patrie des droits de l'homme, renonçât à se libérer.

Quel est donc cet État d'Israël dont on demande aux Arabes de reconnaître l'existence ? Il fut proclamé par les Juifs le 14 mai 1948 à minuit et, le 15 au matin, pendant que les forces juives occupaient les positions-clés dans les territoires alloués aux Juifs par la résolution 181 (II), la Puissance mandataire livrait aux Sionistes certaines parties du territoire palestinien. Comme les Arabes s'efforçaient de s'opposer à cette politique de double jeu et de défendre leur pays, la Puissance mandataire alléguait sa responsabilité pour le maintien de l'ordre et de la loi jusqu'à l'expiration du Mandat ; en réalité, la politique de l'administration de la Palestine était basée sur le seul but de permettre l'établissement d'un Foyer national juif.

Du côté arabe, le tableau était différent : les villes et villages étaient sans défense car la peine capitale était appliquée contre les détenteurs d'armes. Quant aux forces arabes de l'extérieur, elles ont été empêchées de secourir leurs frères tant que le Mandat était en vigueur, c'est-à-dire jusqu'après le moment où la Puissance mandataire a mis en réalité le Plan de partage à exécution, par l'invitation qu'elle a faite aux forces juives de remplir le vide causé par son retrait ; c'est ainsi que cette Puissance comprenait sa neutralité.

Dans ces circonstances, des envahisseurs étrangers furent laissés libres de proclamer un Gouvernement provisoire ; selon de tels principes, une minorité séparatiste pourrait dans n'importe quel État instaurer son propre gouvernement, cependant que le Conseil de sécurité ordonnerait aux forces légitimes de ne pas faire usage de leurs armes. Sanctionner l'état de fait en Palestine, ce serait donc entériner l'agression, ce serait l'affaiblissement des principes de la Charte devant celui du « fait accompli ».

Le troisième des principes dont s'est essentiellement inspiré le Médiateur consiste dans la prétendue justesse de l'idée du partage. Mais c'est là précisément tout le problème ; c'est là l'origine de la guerre, c'est là la difficulté dont la médiation était destinée à amener la solution.

Une médiation véritable aurait donc dû s'abstraire de la décision relative au partage. Or, le Médiateur demande aux Arabes de souscrire à ce plan, c'est-à-dire de renoncer complètement à leurs droits et aspirations nationales. Quels étaient donc ces aspirations, ces craintes, et ces motifs des parties que le Médiateur déclarait le 27 juin 1948, dans une lettre au Secrétaire général de la Ligue arabe, avoir pris en considération ? Une médiation ne peut, en réalité, reposer sur le principe du partage, qui satisfait aux revendications sionistes et méconnaît les droits des Arabes.

Cette idée du partage a d'ailleurs une histoire qu'ont illustrée le plan de partage de la Commission britannique de 1937, le plan de la Commission spéciale pour la Palestine en 1947, le plan de partage du Médiateur du 27 juin 1948 et le plan

the First Committee (A/648). By the first plan, 49 per cent of the population of the Jewish State would have been Arabs ; that plan had been abandoned. Under the plan of the Special Committee on Palestine, the Jewish State would have included 500,000 Jews and 506,000 Arabs and others. The third and fourth plans only complicated the situation by making adjustments here and there. Thus, the report of the Special Committee on Palestine indicated that Western Galilee was allotted to the Arab State with a view to the possibilities of future development and to afford it access to the sea. The Mediator nevertheless proposed that Western Galilee, which he acknowledged was an entirely Arab region, should be incorporated in the Jewish State.

With regard to Jewish immigration, which had disturbed the peace in Palestine for the last thirty years, the Mediator had stated in a communication dated 6 July 1948 to the so-called Provisional Government of Israel, that the continuation of unlimited immigration would raise problems affecting not only the Jewish State and people, but also the whole of the Arab world. That example proved that the Mediator had proposed the establishment of a Jewish State while recognizing the danger of Jewish immigration ; that was a concession to the fanaticism of the Zionists, veritable fascists who had undertaken to carry out their programme of aggression by means of armed force.

Partition was based on the idea that Palestine could be dissected as if it were a corpse. But as Palestine was a living organism, and as all the partition plans made to date included either a majority of Arabs, or equal numbers of Arabs and Jews, within the so-called Jewish State, the Zionists had tried to turn the Arabs out. The return of those refugees could not depend on the consent of the Zionist invaders ; the obstacle still remained, and those refugees would return as liberators, which was their inalienable right.

The very justification for partition which had been put forward, all the enclaves, all the plans for economic union, showed how arbitrary the solution was. As President Wilson had said, people could not be manipulated like pawns on a chess-board. There had been an endeavour to justify partition as a separation of the Arabs and the Jews. But in any plan for partition there would always be a large proportion of Arab lands and inhabitants within the "Jewish State". In those circumstances, would it be necessary to go on to a new partition of the "Jewish State" itself ? The Arabs and Jews were in fact so closely intermingled that it would be practically impossible to achieve such a separation. And was that really necessary ? No, for the conflict was artificial ; the Arab and Jewish languages had the same origin, the Arabs had always shown the greatest religious tolerance, and, from the cultural point of view, they constituted a link between East and West. The fact was that Arabs and Jews had lived in peace before the British occupation.

inclus dans le rapport actuellement soumis à la Première Commission (A/648). Selon le premier plan, 49 pour 100 de la population de l'État juif étaient arabes ; ce plan fut abandonné. D'autre part, selon le plan de la Commission spéciale pour la Palestine, l'État juif devait comprendre 500.000 juifs et 506.000 arabes et autres. Enfin le troisième et le quatrième plan ne font que compliquer la situation en opérant ici et là un certain nombre de remaniements. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la Galilée occidentale, le rapport de la Commission spéciale pour la Palestine, indiquait que cette région était attribuée à l'État Arabe, afin de lui donner des possibilités de développement ultérieur et un accès à la mer. Pourtant cette Galilée occidentale, territoire entièrement arabe selon le Médiateur lui-même, le Médiateur propose qu'elle soit incorporée à l'État juif.

En ce qui concerne le problème de l'immigration juive, qui a troublé la paix en Palestine pendant les trente dernières années, le Médiateur déclarait, dans une communication du 6 juillet 1948 au présumé Gouvernement provisoire d'Israël, que la continuation d'une immigration illimitée poserait des problèmes qui affecteraient non seulement l'État et le peuple juifs, mais tout le monde arabe. Cet exemple montre que le Médiateur a proposé l'établissement d'un État juif en reconnaissant le danger que représenterait l'immigration juive, que c'est là une concession faite au fanatisme des sionistes, véritables fascistes qui ont entrepris de réaliser par les armes leur programme d'agression.

A la base du partage, il y a cette idée que l'on peut disséquer la Palestine comme s'il s'agissait d'un cadavre. Mais comme la Palestine est un organisme vivant et que, dans tous les plans de partage imaginés jusqu'à ce jour, il y a, à l'intérieur du soi-disant État juif, soit une majorité d'Arabes, soit un nombre d'Arabes au moins égal à celui des Juifs, les sionistes se sont efforcés de chasser ces Arabes. Mais le retour de ces réfugiés ne peut dépendre du consentement des envahisseurs sionistes : l'obstacle n'a pas été écarté, ces réfugiés reviendront en libérateurs, car c'est leur droit inaliénable.

Les justifications mêmes que l'on s'est efforcé de trouver au partage, toutes ces enclaves, tous ces plans d'union économique prouvent l'arbitraire de cette solution : comme l'a dit le président Wilson, les peuples ne sauraient être manipulés comme les pions sur un échiquier. La justification que l'on a voulu donner au partage résidait dans une séparation des Arabes et des Juifs. Or dans n'importe quel plan de partage, il se trouverait toujours à l'intérieur de « l'État juif » une forte proportion d'habitants et de terres arabes. Dans ces conditions, faudrait-il procéder à un nouveau partage de « l'État juif » lui-même ? En fin de compte, les Arabes et les Juifs sont si étroitement enchevêtrés que cette séparation n'est pas pratiquement réalisable. Est-elle d'ailleurs véritablement nécessaire ? Non, car le conflit est artificiel : les deux langues ont une même origine, les Arabes ont toujours fait preuve de la plus grande tolérance en matière de religion et, du point de vue culturel, ils constituent un trait d'union entre l'Occident et l'Orient. Le fait est que, avant l'occupation britannique, Arabes et Juifs vivaient en paix.

The problem would have been simple if it had not been complicated by propaganda and by the Zionist desire to dominate. What was the value of the historical argument they had invoked? Greece, Turkey, Iran, France and the United Kingdom had all had a foothold in Palestine at some time or other in their history, and some of them could have put forward arguments less hollow than those of the Jews.

And what of the accusation that the Arabs' attitude was not constructive and that they always replied in the negative ? The fact was that all the Arabs asked, in the case of their particular country, was recognition of the very principles of democracy. Unfortunately, when the problem of Palestine was examined by the United Nations, the Arabs' proposals did not receive due consideration ; in particular, their request for a consultative opinion from the International Court of Justice had not been granted. In order to influence the elections, the United States had brought pressure to bear on delegations in order to create a majority favourable to the constitution of a so-called Jewish State, which had led to the proposal for the establishment of a Jewish State in which the Jews would have been in the minority.

The Arabs did not hesitate to show their respect for the United Nations. But respect for the truth obliged them to say that any solution which lead to the establishment of a Jewish State, of whatever size it might be and whatever form it might take, would meet with stubborn resistance on the part of the Arabs. War was without doubt a crime, but defensive war was a sacred duty. If millions of Arabs of the present generation failed in the task, it would be for future generations to accomplish it. Moreover, the millions of Moslems could not compromise on the principle of the integrity of Palestine, and they were determined not to allow Zionism to install itself on the threshold of Asia. If war were forced upon the Arabs, they would wage it resolutely, but that did not mean that they would not joyfully welcome peace.

Mr. ARSLAN (Syria), while reserving the right to intervene later in the discussion, wished to put members of the Committee on their guard against certain assertions in the Jewish representative's statement. Those statements might mislead persons who had not been warned against them.

Mr. Shertok had, for instance, tried to give the impression that the fact that a desert existed in southern Palestine was proof that the Arabs were unfitted for agriculture, but he had omitted to mention how many millions of dollars the establishment of each of the Zionist colonies in Palestine had cost. The Palestine Arabs had had to fight not only against nature but against a lack of goodwill on the part of the mandatory Power. Moreover, except in Europe, deserts were to be found in all parts of the world. Finally if the Jews, who had never been farmers, were developing agriculture in Palestine, it was in order to boycott the Arab producer and to oblige the young Jews to remain in the country without any other means of livelihood ; it was certainly not due to any humanitarian motives.

Le problème serait très simple s'il n'avait été compliqué par la propagande et par la volonté de domination des Sionistes. Quelle est donc la valeur de l'argument historique qu'ils invoquent ? La Grèce, la Turquie, l'Iran, la France, le Royaume-Uni ont, à un moment ou à un autre de leur histoire, pris pied en Palestine et plusieurs d'entre eux auraient à faire valoir des arguments moins creux que ceux des Juifs.

Qu'en est-il, d'autre part, de l'accusation selon laquelle les Arabes n'auraient pas une attitude constructive et diraient toujours non ? En fait, ce que demandent les Arabes ce n'est que la reconnaissance, dans le cas particulier de leur pays, des principes mêmes de la démocratie. Par malheur, lorsque l'Organisation des Nations Unies a étudié le problème palestinien, les propositions faites par les Arabes n'ont pas été examinées comme elles auraient dû l'être ; en particulier on n'a pas fait droit à leur requête relative à une consultation de la Cour de Justice internationale. Pour des motifs d'ordre électoral, les États-Unis ont fait pression sur les délégations en vue de créer une majorité favorable à la constitution d'un présumé État juif, ce qui a abouti à la proposition d'établissement d'un État juif, dans lequel les Juifs seraient en minorité.

Les Arabes ne sauraient hésiter à manifester leur respect pour l'Organisation des Nations Unies. Mais le respect dû à la vérité les oblige à dire que toute solution qui amènerait l'établissement d'un État juif, de quelque dimension qu'il puisse être et quelle que soit la forme sous laquelle ait lieu cette création, rencontrerait de la part des Arabes une résistance opiniâtre. Sans doute, la guerre est-elle un crime, mais une guerre défensive est un devoir sacré : si les millions d'Arabes de la génération actuelle venaient à faillir, il appartiendrait aux générations futures d'accomplir cette tâche. De plus, les millions de musulmans ne sauraient transiger sur le principe de l'intégrité de la Palestine et sont, eux aussi, décidés à ne pas laisser le Sionisme s'installer aux portes de l'Asie. Si c'est la guerre que l'on offre aux Arabes, ils la feront résolument, ce qui ne signifie pas qu'ils n'accueilleraient pas la paix avec joie.

M. ARSLAN (Syrie), se réservant le droit d'intervenir ultérieurement dans le débat, tient à mettre en garde les membres de la Commission contre certaines affirmations contenues dans l'exposé du représentant juif, affirmations qui sont de nature à induire en erreur des personnes non prévenues.

M. Shertok a voulu, par exemple, faire croire que l'existence d'un désert au sud de la Palestine était la preuve de l'incapacité des Arabes de faire de l'agriculture ; mais il n'a pas dit ce qu'a coûté en millions de dollars l'établissement de chacune des colonies sionistes en Palestine. Les Arabes de Palestine ont eu à lutter non seulement contre la nature, mais aussi contre la mauvaise volonté de la Puissance mandatrice ; d'ailleurs, sauf en Europe, on trouve des déserts dans toutes les parties du monde. Enfin, si les Juifs qui n'ont jamais fait de l'agriculture font de l'agriculture en Palestine, c'est pour boycotter le producteur arabe et pour forcer les jeunes Juifs à rester au pays, sans avoir aucun autre moyen de vivre ; ce n'est certainement pas par sentiment humanitaire.

The representative of Israel had made claims regarding the port and the gulf of Aqaba. It should be noted in that connexion that that port and that gulf had never belonged to Palestine. Under Ottoman rule, the port of Aqaba had been part of the province of Syria, the chief town of which had been Damascus. The extreme end of the gulf and the territory situated to the north-west and west had been an integral part of Egypt. When in 1905 the Ottoman Government had wanted to construct a railway linking the village and station of Maan with Aqaba, the United Kingdom had taken Egypt's part and prevented that project from being put into operation. The Ottoman Government had, moreover, never denied that Aqaba belonged to Egypt. In any case, one side of the gulf was the Egyptian coastline and the other the end of the coast of Saudi Arabia as far as the village of Aqaba, at present under the administration of Transjordan. Those explanations served to show the extent of the Zionist claims. Behind their economic claims, there was a vast military plan.

As to the question of the Dead Sea, it was to be noted that the Mandatory Power, disregarding the fact that its concession had been granted by the Ottoman Government to a group of its subjects as far back as 1900, had granted the same concession by tender to a Pole, thus violating the terms of the Mandate which stipulated that a mandated territory could not be deprived of the right to benefit from its own natural resources. Not only had the Zionists usurped that right, but they now sought an outlet to the Red Sea to exploit that concession.

As for Jerusalem, it should be borne in mind that, defended by Christian and Moslem forces, it had for two months repulsed all the attacks launched by the Jews, who had not hesitated to bomb the Holy Places and to commit numerous acts of vandalism and who had been able to build a road as far as the Holy City only by taking advantage of the truce concluded at a later date.

The responsibility for Count Bernadotte's assassination had been established by the Acting Mediator himself. The documents bearing on that conspiracy should be made public in order to show who was really responsible. A few days before his assassination, the Mediator had been coldly received by the Jewish authorities. They had, therefore, known the contents of his report before they were made known to the Arab Governments and the United Nations. The true facts on that point should also be made public as should the name of the European country from which the head of the Stern Group had returned just before the Mediator's assassination.

The incorporation of all terrorist groups in the official Jewish army had been announced before Count Bernadotte's assassination. After the Mediator's assassination, however, the Stern Group was again spoken of as a separate body.

As for the statements made by the representative of Israel regarding Galilee, they were equally insincere. Mr. Shertok thought to gain favour with the Christian world by recognizing the interest Christians had in the holy places of Jerusalem, but he pretended not to know that the country where Christ had wrought His miracles was Galilee which, he contended, the Jews needed

Le représentant des Juifs a émis des prétentions à l'égard du port et du golfe d'Akaba. Il faut faire remarquer à ce sujet que ce port et ce golfe n'ont jamais appartenu à la Palestine. Sous la domination ottomane, le port d'Akaba faisait partie de la province de Syrie, dont le chef-lieu était Damas. L'extrémité du golfe et tout ce qui était situé au nord-ouest et à l'ouest étaient partie intégrante de l'Égypte. Lorsque, en 1905, le Gouvernement ottoman voulut construire une voie ferrée reliant le village-station de Maan à Akaba, la Grande-Bretagne prit la défense de l'Égypte et empêcha l'exécution de ce projet. Le Gouvernement ottoman d'ailleurs n'a jamais nié qu'Akaba appartient à l'Égypte. En tout cas, ce golfe baigne d'un côté la côte égyptienne, et de l'autre, l'extrémité du littoral de l'Arabie saoudite jusqu'au village d'Akaba, aujourd'hui administré par la Transjordanie. Ces explications montrent jusqu'où vont les prétentions des sionistes qui, derrière des prétentions d'ordre économique, contiennent un plan militaire des plus importants.

A propos de la question de la Mer morte, il faut observer que la Puissance mandatrice, au mépris d'une concession d'exploitation déjà accordée par le Gouvernement ottoman à un groupe de ses sujets en 1900, donna la même concession, par voie d'adjudication, à un Polonais, violant ainsi les termes du Mandat qui prévoyait qu'un pays sous mandat ne pouvait être privé du droit de bénéfice de ses richesses naturelles. Non seulement les sionistes ont usurpé ce droit, mais ils veulent, en outre, un débouché sur la Mer Rouge pour exploiter cette concession.

En ce qui concerne Jérusalem, il faut rappeler que, grâce à ces défenseurs chrétiens et musulmans, elle a repoussé pendant deux mois tous les assauts lancés par les Juifs qui n'ont pas hésité à bombarder les Lieux saints et à commettre plusieurs actes de vandalisme et qui n'ont pu construire une route jusqu'à la Ville sainte qu'à la faveur de la trêve conclue ultérieurement.

La responsabilité de l'assassinat du comte Bernadotte a été établie par le Médiateur par intérim lui-même. Le dossier relatif à ce complot devra être rendu public afin de prouver cette responsabilité. Quelques jours avant son assassinat, le Médiateur avait été reçu froidement par les autorités juives. Ainsi donc, celles-ci avaient eu connaissance de son rapport, avant qu'il fût connu des Gouvernements arabes et de l'Organisation des Nations Unies. Il faut que la vérité se fasse également sur ce point et que l'on sache de quel pays d'Europe revenait le chef du groupe Stern avant l'assassinat du Médiateur.

La fusion de tous les groupes terroristes dans l'armée officielle juive avait été annoncée avant l'assassinat du comte Bernadotte. Mais, après l'assassinat du Médiateur, on en revint à parler du groupe Stern comme d'une formation à part.

Quant aux déclarations du représentant juif concernant la Galilée elles ne sont guère plus sincères. M. Shertok croit plaire au monde chrétien en reconnaissant l'intérêt que les chrétiens portent aux Lieux saints de Jérusalem, mais il feint d'ignorer que le pays où Jésus-Christ a accompli ses miracles est la Galilée qui, selon lui, serait nécessaire aux Juifs pour des raisons straté-

for strategic reasons. It was obvious that no Arab government would recognize the right for the Jews to set up an independent State in Palestine for strategic reasons. Moreover, if the Jews were to obtain Galilee, they would claim that they needed Anti-Lebanon for the protection of Galilee.

The representative of Israel even claimed that the Arab refugees had voluntarily left their homes, following aggression on the part of the Arab States. The truth was, however, that the Arabs intervened only as a result of acts of barbarity committed by the Jews and the refugees left their homes only after fighting had taken place.

Turning to the question of the arms which the United Kingdom was alleged to have delivered to the Arab States, the Syrian representative said that his Government had asked the United Kingdom in 1946 to send a military mission, light tanks and arms, with a view to organizing an army to defend Syria's frontiers. On the refusal of the United Kingdom, Syria made the same request to the United States which answered in almost identical terms.

The United Kingdom Government had, however, sold, to a Jew, a large stock of arms which it had in Libya. The "Eden" defence-line in northern Palestine, originally intended to protect Palestine against Hitler's armies, had been handed over intact by the British to the Jews, as had part of the stock of arms in Palestine before the withdrawal of British troops. It was the Arab States, therefore, which were entitled to accuse the United Kingdom of having armed the Jewish army.

Thus the real reason for which the Jews were trying to make their youth believe that the Arabs were being armed by the United Kingdom was to be found in the fact that another State, opposed to the United Kingdom, was arming the Jews and that, in future, their policy would have to follow the line of policy adopted by the States of the Slav group.

KHACHABA Pasha (Egypt) called attention to the growing disappointment and concern arising from the complications which had resulted from the General Assembly's resolution [181 (II)], on the partition of Palestine, in contravention of the principles of maintaining peace and security and the right of peoples to self-determination. Egypt's aim was to reconsider the Palestine problem in the firm conviction that the principals of the Charter would finally triumph.

The Mediator's report (A/648), more by its establishment of facts than by the solution it suggested to the Palestine problem, introduced a new element. Contrary to what had been alleged by Zionist propaganda, Egypt had no expansionist aims. Its traditions had for centuries been liberal. It did not practise racial discrimination or religious persecution. For centuries, the Jewish people had nowhere else had the benefit of such just and tolerant treatment as in Egypt. Therefore, if a State as tolerant as Egypt fought against the Jews in Palestine, the reasons should be looked into. The answer lay in the facts set out in the Mediator's report ; it was based on hard facts.

iques il va de soi qu'aucun gouvernement arabe ne reconnaîtra aux Juifs le droit d'établir, pour des raisons stratégiques, un État indépendant en Palestine. D'ailleurs, si les Juifs obtenaient la Galilée, ils prétendraient que l'Anti-Liban leur est nécessaire pour la protection de la Galilée.

Le représentant juif prétend même que les réfugiés arabes ont abandonné leurs foyers volontairement, à la suite d'une agression de la part des États arabes ; on sait cependant que l'intervention arabe n'eut lieu qu'à la suite d'actes de barbarie exécutés par les Juifs et que les réfugiés ne quittèrent leurs foyers qu'à la suite de combats.

Abordant la question des armes que le Royaume-Uni aurait livrées aux États arabes, le représentant de la Syrie indique que son Gouvernement avait demandé au Royaume-Uni, en 1946, de lui fournir une mission militaire, des tanks légers et des armes, en vue d'organiser une armée capable de défendre les frontières. En présence du refus du Royaume-Uni, la Syrie s'adressa aux États-Unis qui lui firent une réponse presque identique.

Par contre, le Gouvernement du Royaume-Uni a vendu à un Juif un grand stock d'armements se trouvant en Libye. La ligne de défense « Eden », située au nord de la Palestine, destinée originellement à protéger la Palestine contre l'armée hitlérienne, a été livrée telle quelle par les Britanniques aux Juifs et, des stocks d'armements se trouvant en Palestine avant le retrait des troupes britanniques, une partie a été livrée aux Juifs. C'est donc les États arabes qui ont le droit d'accuser le Royaume-Uni d'avoir armé l'armée juive.

Dès lors, la vraie raison pour laquelle les Juifs veulent faire croire à leurs jeunes gens que c'est le Royaume-Uni qui arme les Arabes, doit être trouvée dans le fait qu'un autre État, opposé au Royaume-Uni, arme les Juifs et que, dans l'avenir, leur politique doit suivre la ligne de conduite adoptée par les États du groupe slave.

KHACHABA Pacha (Égypte) indique la déception et l'angoisse qui pèsent de plus en plus sur les esprits à la suite des complications provoquées par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur le partage de la Palestine, contrairement aux principes du maintien de la paix et de la sécurité et aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le but de l'Égypte est de reprendre le problème de la Palestine avec une foi inébranlable dans la victoire finale des principes de la Charte.

Le rapport du Médiateur (A/648), moins par la solution qu'il propose au problème de la Palestine que par la constatation des faits, apporte un élément nouveau. Contrairement à ce que prétend la propagande sioniste, l'Égypte n'a pas de buts expansionnistes. Elle jouit d'une tradition millénaire d'esprit libéral. Elle ne pratique ni la discrimination raciale, ni les persécutions religieuses. Nulle part, depuis des siècles, le peuple juif n'a bénéficié d'un traitement plus juste et plus tolérant qu'en Égypte. Dès lors, si un État aussi tolérant que l'Égypte poursuit la lutte contre les Juifs en Palestine, il faut se demander pourquoi. La réponse se dégage des faits qui sont exposés dans le rapport du Médiateur ; elle repose sur des réalités actuelles et tangibles.

The plan for the partition of Palestine, resulting from resolution 181 (II) of 29 November 1947, had been doomed to certain failure as it had taken neither reality nor justice into account. Ensuing events had proved that. On the one hand, economic union in Palestine was one of the pillars on which the partition plan was based, for, without economic union, as the Mediator agreed, a Palestinian-Arab State would only be possible if the standard of living were considerably lowered. On the other hand, such economic union could only function with the agreement of the parties concerned and it was known, from the very outset, that such agreement was impossible to achieve. So the plan had failed miserably, and with that an aftermath of devastation and suffering !

The Bernadotte plan advocated a new partition of Palestine and the Mediator had recommended that the Assembly should adopt a firm political solution, based on the events which had taken place since adoption of the previous General Assembly resolution 181 (II) on Palestine. The Egyptian Government was ready to accept any just and reasonable solution. However, as it had shown that a partition plan setting up two States was not workable, that idea should be discarded. The Mediator, nevertheless, seemed to overlook that inescapable conclusion and to admit the existence of the Jewish State as fact. Recognizing that economic union was impracticable, the Mediator had given up that idea and wished to replace it by simply dividing up of the country. He apportioned Galilee, the richest part of the country, to the Jewish minority and proposed to split up the remaining Arab territory and incorporate the fragments in one or another of the neighbouring Arab States. Such a solution was clearly contrary to the aims of the Mandate which was supposed to prepare Palestine for independence while maintaining its political unity. That solution was tantamount to destroying the Arab majority in order to facilitate the establishment of a Jewish State.

Was it thought that the Palestine Arabs, whose indignation had been aroused by a resolution giving part of their territory to the Jews, would agree to a solution which deprived them both of their liberty and their independence ? Was it thought in that way to bring about good-neighbourly relations between Arabs and Jews, when the Arabs formed the immense majority of the population and owned more than 85 per cent of the land in most of the territory which it was being suggested to give to Jews who had recently come from abroad ?

It was because such a regime could bring neither peace nor stability that the Zionists, even before the Mandate had come to an end, had exterminated Arabs or had obliged them to flee by persecution and terrorism. That exodus of the population had increased since 15 May 1948. In that connexion, the Mediator's report noted that the exodus of the Palestinian Arabs was due either to fear of terrorism or to measures of expulsion, and added that no doubt the Provisional Government of Israel would be obliged to return private property to Arab owners. That policy of extermination and looting adopted towards the Arabs by the Zionists would solve nothing and would

Le plan de partage de la Palestine, découlant de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, était voué à un échec certain, parce qu'il ne tenait pas compte de la réalité et de la justice. Les événements depuis lors se sont chargés de le démontrer. D'une part, l'union économique de la Palestine constituait l'un des piliers sur lequel reposait le plan de partage car, sans union économique, comme le reconnaît le Médiateur, un État arabe-palestinien ne serait viable qu'en abaissant sensiblement son niveau de vie. D'autre part, cette union économique ne pouvait fonctionner que par l'accord des parties intéressées et l'on savait, dès le début, qu'un tel accord demeurait irréalisable. Aussi ce plan s'est-il écroulé lamentablement mais après quelles ruines et quelles souffrances.

Le plan Bernadotte préconise un nouveau partage de la Palestine et le Médiateur recommande à l'Assemblée d'adopter une solution ferme au point de vue politique, en tenant compte de tous les événements qui sont intervenus depuis l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Le Gouvernement égyptien se déclare prêt à retenir toute solution juste et raisonnable. Toutefois, puisqu'il a démontré que le plan de partage prévoyant la création de deux États n'est pas viable, cette idée devrait être écartée. Cependant, le Médiateur semble perdre de vue cette conclusion qui s'impose et admettre l'existence de l'État juif comme un postulat. Reconnaissant que l'union économique est irréalisable, le Médiateur renonce à cette unité et veut la remplacer par un morcellement pur et simple. Il alloue la partie la plus riche du territoire, la Galilée, à la minorité juive et il propose de morceler le reste du territoire arabe pour en rattacher des fragments à l'un ou à l'autre des États arabes voisins. Une telle solution est manifestement contraire aux buts du Mandat, qui devait préparer la Palestine à l'indépendance tout en conservant son unité politique. Cette solution équivaut à l'anéantissement de la majorité arabe pour faciliter la création d'un État israélien.

Croit-on que les Arabes de Palestine, qui ont été indignés par une résolution qui tendait à allouer une partie de leur territoire aux Juifs, pourraient admettre une solution qui leur ravit et leur liberté et leur indépendance ? Croit-on que, de cette façon, on réalisera des relations de bon voisinage entre Arabes et Juifs, alors que les Arabes forment l'immense majorité de la population et possèdent plus de 85 pour 100 du sol dans la plus grande partie du territoire que l'on voudrait réservé aux Juifs fraîchement venus de l'étranger ?

C'est parce qu'un tel régime ne pourrait amener ni la paix ni la stabilité que les sionistes, dès avant la fin du Mandat, ont exterminé les Arabes ou les ont forcés à fuir, par les persécutions et la terreur. Cet exode de population s'est accentué après le 15 mai 1948. A ce sujet, le rapport du Médiateur constate que l'exode des Arabes de Palestine est dû soit à la crainte du terrorisme, soit à des mesures d'expulsion, et ajoute qu'il incombera sans doute au Gouvernement provisoire d'Israël de restituer les biens privés à leurs propriétaires arabes. Cette politique d'extermination et de pillage adoptée par les sionistes à l'encontre des Arabes ne résoudra rien et ne servira qu'à

only serve to sow hatred towards the Jews and the seeds of future strife.

In the circumstances, how could the Mediator, a disinterested party in the matter, choose a solution containing so many factors of future insecurity and unrest ? The answer probably was that he had admitted as an accomplished fact the proclamation of the Jewish State, without taking into account that such recognition was an incitement to violence designed to destroy the new State ; it was also an attack on the prestige of international authority. The Egyptian delegation hoped that the General Assembly would not let itself be guided by such a policy which would be an injustice towards the Arab majority in Palestine, would result in a continuation of a state of insecurity in the Middle East and would be a violation of the Charter of the United Nations. As to the Arab refugees, the Mediator could not do otherwise than say in his report that the return of Arab refugees to their homes should be assured. How could those Arabs live in security, however, in a Jewish State which was hostile towards them and sought to be rid of them to make room for Jewish immigrants ?

Turning to the question of the security of Palestine, the Egyptian representative stated that the Arab States were fully aware of the dangers which would arise from the establishment of a Jewish State in Palestine. The Mediator had thought that those apprehensions were not altogether groundless. No longer, as in the past, were the Jews asking for the establishment of a symbolic home in Palestine ; they now demanded the establishment of a State under conditions which were not of a kind to ensure its viability. In point of fact, that State would later serve as a jumping-off ground for an attempt at infiltration into all the Arab countries. Proof of that was to be found in the actual history of Zionism and in the vehemence with which the Jews insisted on the question of immigration. The representatives of that movement, in asking for a symbolic home, had denied any ambition to establish a State. Now, however, the instigators of that movement revealed the aims which they had fraudulently concealed. Controversies between extremists and moderates on the establishment of a Palestinian State had disappeared since that State had been proclaimed, to be replaced by farcical disputes between extremists who admitted their plan of expansion and moderates who issued denials. When the day for action would come, however, those differences would once more disappear to be replaced by a cynical solidarity which would be brought into play at the expense of the Arabs.

The question of Jewish immigration should be carefully studied. In that connexion, the Mediator had informed the Jewish authorities on 6 July 1948 that the question of immigration was linked with the country's capacity for absorption and that unlimited immigration might bring about in the future a serious economic and political situation of which the Jewish Government would lose control. Was it really necessary to point out that without the immigration question the problem of Palestine would never have come before the United Nations ? The real Palestinian Jews had in fact lived on good terms with the Arabs.

implanter la haine des Juifs et à semer le germe de troubles futurs.

Comment, dans ces conditions, le Médiateur, qui était cependant désintéressé, a-t-il pu choisir une solution comportant autant d'éléments d'inquiétude et d'insécurité pour l'avenir ? La réponse est probablement qu'il a admis le fait accompli de la proclamation de l'État juif, sans tenir compte du fait que la reconnaissance du fait accompli est une incitation à la violence pour supprimer le fait accompli, et une atteinte au prestige des organisations internationales. La délégation égyptienne espère que l'Assemblée générale ne se laissera pas guider par la politique du fait accompli qui, en l'espèce, constituerait une injustice à l'égard de la majorité arabe de la Palestine, maintiendrait un état d'insécurité dans le Moyen-Orient et constituerait une violation de la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne les réfugiés arabes, le Médiateur n'a pu faire autrement que de dire dans son rapport, qu'il fallait assurer le retour des réfugiés arabes dans leurs foyers. Mais comment ces Arabes pourront-ils vivre en sécurité dans un État juif qui leur est hostile et ne vise qu'à s'en débarrasser au profit des Juifs immigrés ?

Abordant la question de la sécurité de la Palestine, le représentant de l'Égypte déclare que les États arabes sont pleinement conscients des dangers qui résulteraient de la création d'un État juif en Palestine. Le Médiateur a estimé que ces appréhensions n'étaient pas dénuées de fondement. En effet, les Juifs ne demandent plus seulement, comme dans le passé, la création d'un foyer symbolique en Palestine ; ils réclament l'institution d'un État, dans des conditions qui ne sont pas de nature à assurer sa viabilité. En réalité, cet État servirait plus tard de tremplin à une offensive d'infiltration contre tous les pays arabes. Ce fait est prouvé par l'histoire même du sionisme et par la véhémence avec laquelle les Juifs insistent sur la question de l'immigration. Les représentants de ce mouvement, en revendiquant un foyer symbolique, niaient toute aspiration à la création d'un État. A l'heure actuelle, les promoteurs de ce mouvement dévoilent les buts qu'ils avaient frauduleusement masqués ; les controverses entre extrémistes et modérés au sujet de la création d'un État palestinien ont disparu depuis que cet État a été proclamé, pour faire place à la comédie des conflits entre les extrémistes qui proclament leur plan d'expansion et les modérés qui lancent des démentis. Et quand le jour de l'action arrivera, ces conflits disparaîtront à nouveau pour faire place à une solidarité cynique qui s'exercera aux dépens des Arabes.

La question de l'immigration juive doit être étudiée avec soin. A ce sujet, le Médiateur informait les autorités juives, le 6 juillet 1948, que la question de l'immigration était liée à la capacité d'absorption du pays et qu'une immigration illimitée pourrait entraîner à l'avenir une situation économique et politique grave, dont le Gouvernement juif perdrat le contrôle. Faut-il d'ailleurs rappeler que, sans l'immigration, le problème de la Palestine ne se serait jamais posé pour l'Organisation des Nations Unies ? En effet, les Juifs originaires de la Palestine vivaient en bonnes relations avec les Arabes. Sous la pression de

The idea of giving the Jews a separate State came into being under the pressure of immigration. It took form when immigration was intensified and brought into Palestine a host of dangerous and terrorist elements. That immigration was, in the Zionist point of view, a prelude to the invasion. Immigration was, in short, the underlying motive and the direct aim of the proposed Jewish State which would thus be in a position to undertake the expansionist invasion necessary to make such a State viable, but which would end any possibility of peace and security in the Middle East.

Although in the letter he had sent to the provisional Jewish authorities on 6 July 1948, the Mediator had said he was against unlimited immigration and had expressed the opinion that that problem concerned not only the Jews but the neighbouring Arab world, he merely stated in his report that the Jews would do well, when arranging their immigration policy, to take account of the fears expressed by the Arabs in that connexion. Was it not astonishing that the Mediator, who was fully aware of the danger inherent in immigration, should be satisfied with appealing to the good-will of the Jews for the solution of that problem? Attention should also be drawn to the letter sent on 5 July 1948 to the Mediator by the Jewish authorities in which it was stated that, in claiming the status of a nation, the Jews categorically demanded full and unconditional rights to decide the size and composition of immigration quotas. In the circumstances, the Mediator's solution for the immigration problem and consequently for that of security, was neither reasonable nor acceptable.

The Egyptian delegation had taken note of the Mediator's proposal to ensure the respect of human rights and the integrity of frontiers by measures of an international character which might take the form of international guarantees. Unfortunately the guarantees contemplated did not extend to the problem of immigration, which was likely to be a threat to peace and security in the future. Moreover, such guarantees could not be any more effective than the international organizations responsible for their application. How, in any case, could those frontiers be guaranteed if unlimited immigration into the proposed State were allowed, as immigration of that kind might well become a factor of demographic pressure and an excuse for aggression in spite of guarantees?

Was it necessary to call to mind the statements and promises made by the United Kingdom? The United Kingdom Government had stated that Palestine would remain an Arab State or, at least, that the establishment of a Jewish State was compatible neither with the Balfour Declaration nor with the terms of the Mandate. Those statements and promises had undoubtedly constituted an international guarantee and yet what good had they done in the case in point? No doubt the guarantees which the Mediator had in mind would be given by the United Nations. But it should not be forgotten that the United Nations did not yet have the means to ensure that its decisions were put into effect. The failure of the Security Council to take coercive measures when the Jews bombed Gaza and provoked the fighting which had taken place since 14 October did not

l'immigration, naquit l'idée de réserver aux Juifs un État à part. Cette idée a pris corps lorsque l'immigration s'est intensifiée, amenant en Palestine une foule hétéroclite d'éléments dangereux et terroristes. Aux yeux des sionistes, cette immigration constitue un prélude à l'invasion. En résumé, l'immigration est la raison d'être et la fin directe de l'État juif projeté, qui serait ainsi capable, à l'avenir, d'entreprendre l'invasion expansionniste nécessaire à sa viabilité, ce qui signifie absence de paix et de sécurité en Moyen Orient.

Quoique, dans la lettre qu'il a envoyée aux autorités provisoires juives le 6 juillet 1948, le Médiateur se soit prononcé contre l'immigration illimitée et ait estimé que ce problème intéressait non seulement les Juifs mais le monde arabe environnant, il se contente, dans son rapport, de signaler que les Juifs seraient bien inspirés, en arrêtant leur politique d'immigration, de tenir compte des craintes des Arabes. N'est-il pas étonnant que le Médiateur, qui a pleine conscience du danger que constitue l'immigration, se contente de faire appel au bon vouloir des Juifs pour la solution de ce problème? A ce sujet, il faut rappeler la lettre envoyée le 5 juillet 1948 par les autorités juives au Médiateur, dans laquelle elles expliquent que, en revendiquant le statut de nation, les Juifs réclament essentiellement la liberté entière et inconditionnelle de déterminer l'importance et la composition de l'immigration. Dans ces conditions, la solution du Médiateur au problème de l'immigration, et par conséquent à celui de la sécurité, n'est ni raisonnable, ni acceptable.

La délégation égyptienne a pris note de la proposition du Médiateur d'assurer le respect des droits de l'homme et l'intégrité des frontières par une responsabilité internationale, qui pourrait se traduire par des garanties internationales. Malheureusement, ces garanties envisagées ne s'étendent pas au problème de l'immigration, susceptible de créer dans l'avenir une menace à la paix et à la sécurité. De plus, ces garanties ne peuvent pas avoir plus de valeur que les organisations internationales chargées de les appliquer. D'autre part, comment garantir les frontières en permettant l'immigration illimitée dans l'État projeté, alors que cette immigration pourrait constituer un élément de pression démographique rendant excusable toute agression au détriment des garanties?

Faut-il rappeler les déclarations faites ou les promesses données par le Royaume-Uni? Le Gouvernement britannique avait déclaré que la Palestine demeurerait un État arabe ou, tout au moins, que la création d'un État juif n'était compatible ni avec la Déclaration Balfour, ni avec les termes du Mandat. Ces engagements constituaient incontestablement une garantie internationale et cependant, à quoi a-t-elle servi dans la conjoncture actuelle? Sans doute, les garanties envisagées par le Médiateur seraient-elles fournies par l'Organisation des Nations Unies; on ne peut oublier cependant que celle-ci n'est pas encore dotée de moyens propres à assurer l'application de ses décisions. Les mesures coercitives, que le Conseil de sécurité n'a pas prises lorsque les Juifs ont bombardé Gaza et ont provoqué les batailles qui se sont déroulées depuis le 14 octobre, ne

inspire much confidence either in the United Nations' ability to enforce their decision.

The CHAIRMAN suggested to the Egyptian representative that he should continue his statement at the following meeting.

The meeting rose at 1.10 p.m.

TWO HUNDRED AND SECOND MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Wednesday, 17 November 1948, at 3 p.m.*

Chairman : Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

71. Continuation of the discussion on the progress report of the United Nations Mediator on Palestine (A/648)

KHACHABA Pasha (Egypt) continued the statement which he had begun at the 201st meeting and proceeded to deal further with the question of guarantees. He said he believed he was interpreting faithfully the feelings of Arab and other delegations when he doubted the efficacy of the guarantees suggested. The only acceptable guarantee was military preparation against aggression. Only its own forces could protect a State against invasion. The Arab States could obtain such a guarantee but only through a double sacrifice.

The mutual confidence among the Arab States had enabled them to give the world an example of disarmament and good-neighbourly relations. Then this healthy atmosphere had been succeeded by one of suspicions which created tension in the relations of Jewish and Arab communities in Palestine and indeed in all the countries of the Middle East. The Jewish citizens were suspected of constituting a fifth column and this situation led to anti-Jewish feelings. Anyone who was familiar with the hostility towards Jewish penetration was aware of the eventual reaction. The possibility of serious consequences led the Arab Governments to increase expenditures on rearmament thereby decreasing their capacity to make outlays on their economic and social programmes. This was one aspect of the price being paid by the Arab States to achieve an adequate guarantee of security. The countries of the Middle East were deprived of the opportunity of pursuing social, economic and cultural reforms and making their contribution to international co-operation. This situation did not serve the interests either of the Arab States or of international security. The Arab States had to carry the burden of security by diverting their resources from social reforms. Moreover this problem of security was of international concern as well as of internal concern to the Arab States. These facts were known to those delegations who supported the plan of the Mediator.

The plan of the Mediator was lacking in realism in that it offered no reasonable solution for the problems of the Palestine Arabs and the security

permettent pas non plus d'avoir foi dans l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le maintien de ses décisions.

Le PRÉSIDENT propose au représentant de l'Égypte de continuer son exposé à la prochaine séance.

La séance est levée à 13 h. 10.

DEUX-CENT-DEUXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le Mercredi 17 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. P.-H. SPAAK (Belgique).

71. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine (A/648)

KHACHABA Pacha (Egypte) poursuit l'exposé qu'il a commencé à la 201^e séance et reprend la question de garanties. Il déclare qu'il croit interpréter fidèlement les sentiments de la délégation arabe et de certaines autres délégations lorsqu'il met en doute l'efficacité des garanties suggérées. La seule garantie acceptable consiste à être prêt, militairement, à faire face à l'agression. Selon lui, un État ne peut compter que sur ses propres forces pour faire face à l'invasion. Les États arabes ne peuvent s'assurer cette garantie que par un double sacrifice.

La confiance mutuelle qui règle parmi les États arabes leur a permis de donner au monde l'exemple du désarmement et de relations de bon voisinage. A cette atmosphère saine est venue succéder une ère de suspicion, qui a amené une tension dans les relations des communautés arabes et juives de Palestine, comme, en vérité, dans tous les pays du Moyen Orient. On a soupçonné les citoyens juifs de constituer une cinquième colonne et cette situation a fait naître des sentiments antijuifs. Tous ceux auxquels l'hostilité qu'éveille la pénétration juive est bien connue savaient quelle réaction pouvait se produire. En raison des graves conséquences possibles, les Gouvernements arabes ont fait des dépenses en vue de leur réarmement, ce qui a réduit les fonds dont ils pouvaient disposer pour leurs programmes économiques et sociaux. Tel est l'un des aspects du problème, tel est le prix auquel les États arabes assurent leur sécurité. Les pays du Moyen Orient sont privés de la possibilité de poursuivre leurs réformes économiques, sociales et culturelles et d'apporter leur contribution à la coopération internationale. Cette situation ne sert ni les intérêts des États arabes, ni ceux de la sécurité internationale. Les États arabes doivent porter le fardeau de leur sécurité en ne consacrant pas leurs ressources aux réformes sociales envisagées. De plus, ce problème de la sécurité préoccupe les États arabes aussi bien du point de vue international que du point de vue intérieur. Les délégations qui soutiennent le plan du Médiateur le savent bien.

Le plan du Médiateur manque de réalisme en ce qu'il n'apporte aucune solution raisonnable aux problèmes des Arabes de Palestine et la sécurité